



LE 19 FÉVRIER 2024

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET PRÉSENCE

Assemblée régulière du conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est, présidée par M. Jody Stone et tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), le lundi 19 février 2024, à 20h00, à laquelle assistent :

Les délégués, M. Jacques Demers, M. Gilles Viens, M. Mathieu Laliberté, M. Pierre Martineau, M. Patrick Proulx, M. Michel Lesage, M. Johnny Pizar et les déléguées Mme Marcelle Davis Gerrish et Mme Maryse Gaudreau.

Les délégués M. Jacques Demers et M. Johnny Pizar sont absents.

Assistent également à l'assemblée le directeur par intérim du service incendie, M. Dany Brus et le préventionniste M. Christian Létourneau. et secrétaire de l'assemblée

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 0 citoyen.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la déléguée M. Patrick Proulx et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

#### ORDRE DU JOUR

De l'assemblée régulière du 19 février 2024

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET PRÉSENCE

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption l'ordre du jour

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 janvier 2024

#### 4. ADMINISTRATION

4.1 Nomination d'un(e) président (e)

4.2 Nomination d'un(e) vice-président(e)

4.3 Mise en place du Programme Pairs-Aidants

4.4 Adoption du rapport annuel au regard de la mise en œuvre des actions prévues au schéma de couverture de risque incendie (SCRI)

#### 5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Rapport du directeur des opération :

- Statistiques d'intervention

- Informations à venir

5.2 Fin d'emploi d'un pompier Douglas St-Martin

#### 6. TRÉSORERIE

6.1 Dépôt de la liste des paiements émis

6.2 Dépôt des résultats financiers au 31 janvier 2024

6.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt 2024-01 relatif à l'acquisition d'un terrain pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie Memphrémagog Est

Résolution  
2024-013

6.4 Dépôt du Règlement d'emprunt 2024-01 relatif à l'acquisition d'un terrain pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie Memphrémagog Est

**7. ENTENTES DE SERVICES ET D'ENTRAIDE**

7.1 Aucun

**8. AFFAIRES COURANTES**

8.1 Achat d'habits de combat

8.2 Achat d'une génératrice

**9. DIVERS**

9.1 Ajout

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Adopté à l'unanimité.**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 janvier 2024**

**Résolution  
2024-014**

Il est proposé par le délégué M. Mathieu Laliberté, et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est du 22 janvier 2024, tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

**4. ADMINISTRATION**

**4.1 Nomination d'un(e) président (e)**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat actuel du président était de 2 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la nomination d'un(e) président (e) ;

**Résolution  
2024-0**

Il est proposé par le délégué M. Mathieu Laliberté, et résolu de nommer M. Jody Stone comme président de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est.

**Adopté à l'unanimité.**

**4.2 Nomination d'un(e) vice-président(e)**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat actuel du vice-président était de 2 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la nomination d'un(e) vice-président (e) ;

**Résolution  
2024-0**

Il est proposé par la déléguée Mme Marcelle Davis Gerrish et résolu de nommer M. Gilles Viens comme vice-président de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est.

**Adopté à l'unanimité.**

**4.3 Mise en place du Programme Pairs-Aidants**

**CONSIDÉRANT QUE** les pompiers peuvent faire face à des situations très difficile émotionnellement et psychologiquement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil et la direction de la Régie ont à cœur le bien-être des pompiers;

**Résolution**

**2024-0**

Il est proposé par la déléguée Mme Marcelle Davis Gerrish, et résolu d'autoriser la mise en place du Programme Pairs-Aidants au sein de la brigade afin de venir en aide aux pompiers qui pourraient en ressentir le besoin.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **4.4 Adoption du rapport annuel au regard de la mise en œuvre des actions prévues au schéma de couverture de risque incendie (SCRI)**

**Considérant** que la MRC de Memphrémagog dispose d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008, puis modifié le 1er septembre 2013;

**Considérant** que l'article 35 de loi sur la sécurité incendie stipule que « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

**Considérant** que le MSP demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et transmis à la MRC;

**Résolution  
2024-0**

Il est proposé par le délégué M. Gilles Viens, et résolu d'accepter le rapport annuel au regard de la mise en œuvre des actions prévues au SCRI de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2023

**Adopté à l'unanimité.**

### **5. RESSOURCES HUMAINES**

#### **5.1 Rapport du directeur**

- Statistiques d'intervention : le directeur présente une série de statistiques d'intervention sur le territoire de la Régie.
- Le directeur fait part de ses principales activités.

#### **5.2 Fin d'emploi d'un pompier Douglas St-Martin**

**Considérant** que le pompier Douglas St-Martin a remis sa démission;

**Résolution  
2024-0**

Il est proposé par la déléguée M. Michel Lesage, et résolu de mettre fin à l'emploi du pompier Douglas St-Martin et de remercier M. St-Martin pour ses nombreuses années.

**Adopté à l'unanimité.**

### **6. TRÉSORERIE**

#### **6.1 Dépôt de la liste des paiements émis**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques, du numéro 2599 à 2628, émis pour la période du 23 janvier 2024 au 19 février 2024.

**Résolution  
2024-0**

Il est proposé par le délégué M. Mathieu Laliberté et résolu d'approuver le paiement des factures pour un montant de 40 527.98\$

**Adopté à l'unanimité.**

#### **6.2 Dépôt des résultats financiers au 31 janvier 2024**

Le secrétaire-trésorier dépose l'état des résultats au 31 janvier 2024. **Le document n'ayant pas été joint à l'envoi sera transféré aux membres ultérieurement.**

**6.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt 2024-01 relatif à l'acquisition d'un terrain pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie Memphrémagog Est**

AVIS DE MOTION est donné par le délégué M. Mathieu Laliberté, que lors d'une prochaine assemblée le Règlement d'emprunt 2024-01 relatif à l'acquisition d'un terrain pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie Memphrémagog Est sera adopté.

**6.4 Dépôt du Règlement d'emprunt 2024-01 relatif à l'acquisition d'un terrain pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie Memphrémagog Est**

Le délégué M. Michel Lesage, dépose le Règlement d'emprunt 2024-01 relatif à l'acquisition d'un terrain pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie Memphrémagog Est qui sera adopté lors d'une prochaine assemblée

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST  
M.R.C. DE MEMPHRÉMAGOG**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01**

**Règlement d'emprunt 2024-01 relatif à l'acquisition d'un terrain pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie Memphrémagog Est**

---

**Considérant** que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a décrété la constitution de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (ci-après : « la Régie ») ;

**Considérant** la planification d'acquisition d'immobilisation 2021-2027 qui prévoit la construction d'une caserne afin de remplacer l'actuel caserne 3 située à Ayer's Cliff ;

**Considérant** la résolution 2022-033 décrétant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM) planification d'acquisition

**Considérant** l'état actuel de la caserne 3 qui représente un enjeu majeur de sécurité et d'efficacité pour les pompiers et les équipements de la Régie ;

**Considérant** que la Régie a une offre de vente ferme pour l'acquisition d'une partie du lot 4 665 318 venant à échéance le 18 août 2024 ;

**Considérant** que sur le terrain convoité il y a la présence d'un poteau électrique à être déplacer ;

**Considérant** les frais légaux liés à l'acquisition du terrain et le frais d'arpentage ;

**Considérant** que l'avis de motion et le dépôt du présent règlement a préalablement été donné lors de la séance du conseil du 19 février 2024 ;

**Considérant** que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la Loi ;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est décrète ce qui suit :

**Article 1 Preamble**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'un terrain pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie Memphrémagog Est.

**Article 3**

Aux fins du présent règlement, la Régie autorise une dépense n'excédant pas la somme de DEUX CENT MILLE (200 000 \$).

**Article 4**

Afin d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, la Régie est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de la somme de DEUX CENT MILLE (200 000 \$) sur une période de dix (20) ans.

**Article 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement annuellement de chaque municipalité partie à l'entente une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente, dont copie est jointe au présent règlement comme annexe « C ».

**Article 6**

La Régie affecte à la réduction d'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

**Article 7**

La Régie affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Les termes de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention seront ajustés automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**Article 8 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Jody Stone, Président

---

André Martel, Secrétaire-trésorier

**7. ENTENTES DE SERVICES ET D'ENTRAIDE**

**7.1 Aucun**

**8. AFFAIRES COURANTES**

**8.1 Achat d'habits de combat**

**Considérant** le Règlement d'emprunt 2021-01 relatif à l'acquisition d'appareil respiratoire, de véhicule des services, d'habits de combats, de la mise à jour du compresseur à air de la caserne 1 et de la mise à niveau du système de communication;

**Considérant** qu'il reste un solde inutilisé du règlement d'emprunt 2021-01 permettant l'acquisition d'habits de combat;

**Résolution  
2024-0**

Il est proposé par la déléguée M. Michel Lesage, et résolu d'autoriser l'acquisition de 10 habits de combat pour un montant de 28 714.90\$, plus taxes

**Adopté à l'unanimité.**

## **8.2 Achat d'une génératrice**

Il est proposé par la déléguée M. Pierre Martineau, et résolu d'autoriser M. Dany Brus directeur par intérim à faire l'achat d'une nouvelle génératrice qui sera mieux adapter pour l'usage dans le nouveau camion 623 et de vendre la génératrice actuelle Honda EU6500is, au prix de la nouvelle génératrice. Transaction qui ne devrait pas engendrer de coûts supplémentaires.

## **9. Divers**

### **9.1 Aucun**

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée par le délégué, M. Mathieu Laliberté, il est 20h21.

---

Jody Stone  
Président

---

Christian Létourneau  
Secrétaire d'assemblée